

INTITULÉ DU STAGE	DATE	pré requis	LIEUX	Date limite d'inscription	Date limite de demande à l'employeur	Formation organisée par :	Candidats concernés :
Conseiller du Salarié	12 au 13 janvier	Etre mandaté	Montauban	1 ^{er} décembre	11 décembre	46 et 82	Conseillers du salarié
Protocole pré-électoral	31 janvier	Aucun	Montauban	19 décembre	31 décembre	46 et 82	Tous militants
Niveau 2 2^{ème} partie	20 au 24 février	Niveau 2 1 ^{ère} partie	Montauban	9 janvier	19 janvier	46 et 82	Ceux qui ont fait niveau 2 1 ^{ère} partie
CHSCT	13 au 17 mars	Etre élu(e)	Cahors	30 janvier	12 février	46	Elu(e)s CHSCT
Accueil	20 et 21 mars	Aucun	Cahors	6 février	19 février	46	Nouveaux syndiqués
NAO	30 au 31 mars	Aucun	Montauban	16 février	28 février	46 et 82	Délégués syndicaux
Formateur	24 au 28 avril	Niveau 1	Montauban	13 mars	23 mars	46 et 82	Tous militants
Elus et mandatés	4 au 5 mai	Etre élu(e) ou mandaté(e)	Montauban ou Cahors	23 mars	3 avril	46 et 82	Elu(e)s et mandaté(e)s
Fiche de paie	11 au 12 mai	Aucun	Montauban	30 mars	10 avril	46 et 82	Tous militants
AT/MP	23 au 24 mai	Aucun	Cahors	11 avril	22 avril	46	Elu(e)s CHSCT DP/DS
Cogitiel	1 et 2 juin	Aucun	Cahors	20 avril	30 avril	46 et 82	Responsables cogitiel
Renforcer la CGT	21 au 23 juin	Aucun	Cahors ou Montauban	10 mai	20 mai	46 et 82	Tous militants
Accueil	26 et 27 juin	Aucun	Cahors	15 mai	25 mai	46	Nouveaux syndiqués

Niveau 1	9 au 13 octobre	Accueil	Cahors	28 août	8 septembre	46	Tous syndiqués
Cogitiel	19 au 20 octobre	Aucun	Cahors	7 septembre	18 septembre	46 et 82	Responsables cogitiel
Eco CE	13 au 17 novembre	Etre élu(e)	Montauban	2 octobre	12 octobre	46 et 82	Elu(e)s CE
Rédiger un tract	30 novembre au 1 ^{er} décembre	Aucun	Cahors	19 octobre	29 octobre	46	Tous militants
Qualité de vie syndicale	4 au 6 décembre	Aucun	Cahors	23 octobre	3 novembre	46 et 82	Dirigeants de syndicats, responsables à la vie syndicale
Niveau 2 1ere partie	11 au 15 décembre	Niveau 1	Montauban	30 octobre	10 novembre	46 et 82	Tous syndiqués

Pour tous renseignements complémentaires : Laetitia notre secrétaire administrative à votre service au 05 65 35 08 56 ou ud46@cgt.fr
Cécile Guillaumard, responsable formation de l'UD : viesyndicale.udcgt46@orange.fr

Démarche à suivre pour faire une formation syndicale

- (1) Remplir la fiche d'inscription, la faire valider par ton syndicat et la retourner à :
Union Départementale CGT46, 34 place Rousseau 46000 CAHORS Mail: ud46@cgt.fr

Rappel : participation aux frais de formation syndicale à la charge du syndicat de 8€ par jour et par stagiaire (hors stage Eco/Ce et CHSCT).

La participation devra être jointe à la fiche d'inscription.

- (2) Le collectif formation de l'UD se réunit et décide de maintenir ou pas le stage en fonction du nombre d'inscrits.
(3) Tu seras contacté par l'UD, 5 semaines avant la date du stage afin d'envoyer ou pas la demande à l'employeur.
(4) Toute demande parvenue à l'UD moins de 6 semaines avant la date du stage sera refusée.

Les formations ECO/CE et CHSCT sont réservées aux membres élus et se font à l'aide de demandes spécifiques (voir site www.lacgt46.fr dans l'onglet formation syndicale, tous le matériel est disponible)